



« Un nouveau modèle de classes passerelles pour améliorer l'apprentissage des enfants et des jeunes non scolarisés » dans les six (06) pays membres de la Fondation Karanta en Afrique de l'Ouest

**PROJET N° 109543-001 porté par le Consortium Fondation
KARANTA/FAWE/ROCARE**

CENTRE D'ÉDUCATION NON FORMELLE À VISÉE SCOLAIRE (CENF/VS)

« Ce document a été réalisé grâce à la subvention du CRDI dans le cadre du Partage de connaissances et d'innovations (KIX) du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement le point de vue du CRDI ni celui de son Conseil de Gouverneurs ».

Août 2022

REMERCIEMENTS

Le Consortium FONDATION KARANTA-FAWE-ROCARE tient à remercier le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI, Canada), pour son appui financier qui a permis de mettre en œuvre le projet de recherche « **Un nouveau modèle de classes passerelles pour améliorer l'apprentissage des enfants et des jeunes non scolarisés** » dans les six (06) pays membres de la Fondation Karanta en Afrique de l'Ouest.

Nous adressons nos remerciements appuyés et notre profonde gratitude aux autorités des Ministères en charge de l'Éducation Non formelle des pays membres de la Fondation Karanta qui ont autorisé et facilité la conduite des différentes activités, particulièrement la phase de collecte des données dans les régions cibles de l'étude.

Le Consortium félicite et exprime également sa reconnaissance aux Points Focaux/Coordonnateurs (trices) de la Fondation Karanta, du FAWE et du ROCRAE qui ont assuré la coordination et la supervision des travaux dans les pays.

Le Consortium formule également ses remerciements à l'endroit des chercheurs principaux, des chercheurs nationaux, des membres du Comité scientifique international et à tous les acteurs impliqués sans l'engagement et la détermination desquels cette étude n'aurait pu aboutir.

Le Consortium

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AENF	Alphabétisation et éducation non formelle
APC	Approche par compétences
APE	Association des parents d'élèves
BFEM	Brevet de Fin d'Études Moyennes
CENF/VS	Centre d'éducation non formelle à visée scolaire
COGES	Comité de gestion de l'établissement scolaire
CRDI	Centre de recherche pour le développement international
ENI	École normale des instituteurs
EPS	Éducation physique sportive
FAWE	Forum des éducatrices africaines
GPE/PME	Global Partnership for Education/Partenariat mondial pour l'éducation
IEF	Inspection d'éducation de la formation
IFAENF	Institut de Formation en Alphabétisation et Education Non Formelle
IFM	Institut de formation des maîtres
INFPE	Institut national de Formation des Personnels de l'Education
KIX	Knowledge innovation exchange/Partage de connaissances et d'innovations
OSC	Organisation de la société civile
ROCARE	Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education

SOMMAIRE

I. CONTEXTE DU PROJET DE RECHERCHE	5
II. ORIENTATIONS GENERALES DU CURRICULUM DES CENTRES D'EDUCATION NON FORMELLE A VISEE SCOLAIRE	6
2.1 Finalité du modèle	6
2.2 Objectifs	6
2.2.1 Objectif général	6
2.2.2 Objectifs spécifiques	6
2.3 Groupe cible	6
2.4 Programme de formation (contenus des apprentissages)	7
2.5 Approche pédagogique / Méthodes didactiques	7
2.6 Matériels didactiques	8
2.7 Durée de formation/Volume horaire.....	8
2.8 Suivi/supervision	8
2.9 Evaluation des apprentissages	8
III. PERSONNELS ET EQUIPEMENTS DU CENF-VS	9
3.1 Personnel enseignant et d'encadrement.....	9
3.2 Infrastructures et équipements	10
3.2.1 Les infrastructures du modèle	10
3.2.2 Les équipements du modèle.....	11
IV. GOUVERNANCE DU CENF-VS : GESTION, FINANCEMENT ET PARTENARIAT .	11
4.1 Dispositif institutionnel	11
4.2 Gestion.....	13
4.3 Partenariat.....	13
4.4 Financement du modèle	13
4.5 Normes.....	13
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	14

I. CONTEXTE DU PROJET DE RECHERCHE

L'Afrique subsaharienne est la région où le taux d'adolescents non scolarisés est le plus élevé. Selon l'Institut des statistiques de l'UNESCO 2019, sur 59 millions d'enfants hors système scolaire, 32 millions vivent en Afrique subsaharienne. Au niveau du primaire 18,8% n'ont pas accès à l'école dont 21,4% de filles. Des enfants en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire, 36,7% sont hors du système. Sur ce pourcentage 38,1% sont des filles. Quant aux enfants en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire, 57,5% sont hors système dont 60,5% de filles. Somme toute, tous les enfants et adolescents hors du système scolaire (cycle primaire, secondaire premier et deuxième cycles), représentent 31,2% dont 33,6% de filles.

Le rapport général du GPE souligne qu'en 2019, 19,2 % des enfants en âge d'être scolarisés au primaire de ses pays partenaires ne l'étaient pas. Dans les contextes de conflits et de fragilité, seulement 41 % des filles terminent le premier cycle du secondaire (GPE, 2020).

Des alternatives éducatives ont été développées, notamment en Afrique de l'Ouest afin de répondre aux limites quantitatives et qualitatives du système formel et aux préoccupations des populations pour une école plus centrée sur le milieu.

D'une manière générale, ces programmes d'éducation de base ont pour objectif essentiel la prise en charge de l'éducation des enfants ou adolescents, non scolarisés ou précocement déscolarisés en vue de leur insertion ou réinsertion dans le système formel ou dans la vie socioprofessionnelle. Dans les États membres de la Fondation Karanta, des expériences similaires ont été également développées. Elles peuvent être classées en deux types : Les offres/programmes ayant un objectif d'intégration dans le système éducatif formel et les offres/programmes ayant une visée d'intégration professionnelle.

Dans le souci d'harmoniser les interventions et de rendre plus efficace ces alternatives éducatives, la Fondation Karanta en consortium avec le Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education (ROCARE) et le Forum des Éducatrices Africaines (FAWE) a initié avec l'appui financier du CRDI un projet de recherche sur les offres éducatives à visée scolaire.

Cette recherche a pour objectif général d'offrir de nouvelles opportunités aux enfants et aux jeunes non scolarisés (de 8 à 15 ans) à travers le développement d'un

programme d'alphabétisation et d'éducation non formelle dans les six pays membres de la Fondation Karanta.

Les travaux de cette recherche ont abouti à l'élaboration d'un modèle de centre/classe passerelle intitulé « **Centre d'Éducation Non Formelle à Visée Scolaire (CENF/VS)** »

II. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU CURRICULUM DES CENTRES D'ÉDUCATION NON FORMELLE A VISEE SCOLAIRE

2.1 Finalité du modèle

Le modèle de Centre d'Éducation Non Formelle à Visée Scolaire (CENF-VS) a pour finalité de contribuer à l'amélioration du taux de scolarisation en prenant en charge les « enfants hors école » à travers un modèle d'alphabétisation et d'éducation non formelle à visée scolaire.

2.2 Objectifs

2.2.1 Objectif général

Le CENF-VS a pour objectif général de préparer les enfants non scolarisés ou déscolarisés âgés de 8 à 15 ans à intégrer l'enseignement formel.

2.2.2 Objectifs spécifiques

En termes d'objectifs spécifiques, le CENF-VS vise à :

- Établir une passerelle entre l'éducation non formelle et le fondamental 1/primaire pour la tranche d'âge de 8 à 12 ans avec un cycle d'une durée de neuf (09) mois de formation ;
- Établir une passerelle entre l'éducation non formelle et le fondamental 2/post primaire/collège pour la tranche d'âge de 13 à 15 ans à travers un cycle de deux ans (18 mois).

2.3 Groupe cible

Le groupe cible du CENF-VS est constitué d'enfants âgés de 8 à 15 ans, non scolarisés ou déscolarisés. Le recrutement des apprenants du centre tient compte de la parité filles-garçons et des enfants à besoins spécifiques. L'effectif du centre est plafonné à 30 apprenants par cohorte.

2.4 Programme de formation (contenus des apprentissages)

Le programme des CENF-VS prendra en compte des spécificités de chaque pays. Un accent particulier sera mis sur l'autonomisation de la jeune fille à travers les formations suivant l'approche du FAWE de la promotion de l'éducation des filles Tuseme (« Exprimons nous ! » en Kiswahili). Par ailleurs, les acteurs de la mise en œuvre à tous les niveaux seront outillés à la prise en compte du genre et de l'inclusion à travers la formation en Pédagogie intégrant le genre.

Contenu du programme de formation de la première année

Pour la première année de formation, le contenu des apprentissages est commun pour les enfants de la tranche d'âge (8 – 15) ans. Le contenu du programme est le condensé sélectif du contenu du programme officiel pour les trois (3) premières années du fondamental 1/primaire.

Contenu du programme de formation de la deuxième année

La deuxième année de formation concerne les jeunes de 13 à 15 ans. Le contenu du programme est le condensé sélectif du contenu du programme officiel pour les 4^e, 5^e et 6^e année du fondamental 1/primaire.

Les contenus des programmes sont regroupés par domaine de formation (langues et communication, maths sciences technologie, sciences humaines, développement personnel et arts).

Conformément au contenu enseigné dans chaque pays, le programme du nouveau modèle intègre les savoirs locaux, les compétences de vie courante (culture de la paix, la sécurité ...) et les TICS. Ce curriculum maintient une ouverture vers la formation aux métiers pour une insertion socioprofessionnelle des jeunes de 13 à 15 ans.

2.5 Approche pédagogique / Méthodes didactiques

L'approche pédagogique recommandée dans les CENF-VS est l'Approche par Compétences (APC). L'APC a été choisie par la recherche parce qu'elle est en vigueur dans les pays membres de la Fondation Karanta et bien d'autres pays d'Afrique.

C'est une approche qui met l'accent sur la résolution des problèmes et la créativité. Elle cherche à développer la possibilité par les apprenants de mobiliser un ensemble intégré de ressources pour résoudre une situation-problème appartenant à une famille

de situations. L'approche met donc en situation les apprentissages et permet aux apprenants de partager, d'échanger et de coopérer entre eux lors des différents apprentissages. L'apprenant participe activement à la construction des connaissances.

2.6 Matériels didactiques

Les matériels didactiques sont composés de :

- Guides pédagogiques des animateurs ;
- Manuels des apprenants ;
- Kits pédagogiques.

2.7 Durée de formation/Volume horaire

La durée de la formation est de neuf (9) mois de cours pour les enfants âgés de 8 à 12 ans. Après évaluation, ils seront transférés dans le fondamental 1/primaire. Elle est de dix-huit (18) mois pour les enfants âgés de 13 à 15 ans pour un transfert dans le fondamental 2/collège.

Les cours se déroulent à un rythme de :

- Six (6) jours de classe par semaine ;
- Trente-quatre (34) heures de cours par semaine ;
- Trente-quatre semaines (34) de cours par ans ;
- Une (1) semaine de congé après chaque trimestre ;
- Trois (3) mois de vacances conformément au calendrier officiel.

2.8 Suivi/supervision

Le Suivi pédagogique des CENF-VS est assuré par les services déconcentrés en charge de l'AENF et les opérateurs en AENF chargés de la mise en œuvre du programme. Les services centraux et les services déconcentrés en charge de l'AENF assurent la supervision des activités des centres et le suivi des indicateurs.

Le Suivi pour la mobilisation sociale et de proximité relève des collectivités territoriales, des opérateurs en AENF et des communautés de base.

2.9 Evaluation des apprentissages

Quatre (4) types d'évaluation des acquis des apprenants seront effectués :

- **L'évaluation initiale** : elle intervient au début de la formation et consiste à évaluer les apprenants avant le démarrage des cours pour s'enquérir de leur

niveau en vue d'une bonne organisation de l'enseignement/apprentissage dans le centre. Cette évaluation est effectuée par l'opérateur en AENF ;

- **L'évaluation continue des apprentissages** : elle s'effectue à travers le contrôle continu du niveau d'acquisition des apprenants par les enseignants/animateurs ;
- **L'évaluation intermédiaire** : elle intervient en milieu de chaque phase de la campagne et permet de vérifier le rythme de progression des apprenants et de certaines insuffisances en vue d'apporter des corrections nécessaires. Elle est effectuée par l'opérateur en AENF en collaboration avec les services déconcentrés en charge de l'AENF.

L'évaluation de fin de formation : elle intervient en fin d'année et consiste à faire passer un test de niveau aux apprenants et apprenantes dans toutes les disciplines enseignées. Ce type d'évaluation permet d'apprécier les résultats obtenus et les efforts accomplis. Elle permet de déterminer les niveaux des apprenants et les classes d'accueil dans le formel. L'évaluation de fin de formation est conduite par les services déconcentrés en charge de l'AENF. Une commission pédagogique de transfert des apprenants vers le formel est mise en place au niveau déconcentré.

III. PERSONNELS ET EQUIPEMENTS DU CENF-VS

3.1 Personnel enseignant et d'encadrement

Le personnel d'enseignement et d'encadrement est constitué des enseignants/animateurs, des superviseurs et du coordonnateur/opérateur du centre.

- Profil de l'animateur/enseignant du CENF-VS

L'enseignant/ animateur est recruté de préférence parmi les natifs ou résidents de la localité où est implanté le CENF-VS. Il doit :

- Être de préférence, un sortant des structures de formation des maîtres selon les pays (IFM, IEF, ENI, IFAENF, INFPE) ;
- Être titulaire du baccalauréat ou au moins être détenteur du diplôme du DEF/BEPC/BFEM ;
- Bénéficier d'une formation en didactique des disciplines avant de prendre service ;
- Avoir un statut qui lui permet d'être motivé et engagé pour son métier ;
- Avoir un statut clairement défini qui sécurisera sa carrière.

L'enseignant/animateur doit maîtriser la langue du milieu, être polyvalent et s'engager à être disponible durant toute la période des cours.

Un animateur/enseignant suppléant est recruté pour remplacer l'animateur titulaire en cas d'empêchement.

- **Profil du superviseur du CENF-VS**

Le superviseur assure le suivi et le contrôle des centres d'alphabétisation. A cet effet, il doit

- Être sortant des structures de formation des maîtres selon les pays (IFM, IFEFE, ENI, IFAENF, INFPE) ;
- Avoir au moins 3 ans d'expériences dans le domaine de l'AENF ;
- Maîtriser l'approche pédagogique du CENF-VS ;
- Maîtriser la langue du milieu ;
- Avoir une bonne connaissance de la zone d'intervention ;
- Avoir une bonne capacité de rédaction et de communication.

- **Profil du coordonnateur**

- Le coordonnateur est chargé de la coordination de toutes les activités des CENF-VS. Il doit :
- Disposer d'excellentes compétences en matière de planification, de coordination de programme d'AENF, de gestion de partenariats et d'équipe ;
- Avoir un diplôme universitaire dans le domaine de l'éducation ;
- Maîtriser la langue du milieu ;
- Avoir une bonne connaissance de la zone d'intervention ;
- Avoir une bonne capacité de rédaction et de communication.

3.2 Infrastructures et équipements

3.2.1 Les infrastructures du modèle

Le local abritant le CENF-VS doit être un bâtiment répondant aux normes en vigueur dans chaque pays.

Les infrastructures comporteront le domaine physique du CENF-VS, un terrain de l'EPS, des latrines séparées pour filles et garçons, des toilettes pour le personnel, un magasin de stockage des matériels (matériels didactiques, matériels d'entretien etc.), une salle de bibliothèque, un local pour le gardien, un point d'eau, une salle de travail

(bureau), une cantine avec magasin de stockage des aliments, une salle informatique, un coin « d'activités extra-muros » et une clôture de sécurité (à acquérir de façon progressive).

3.2.2 Les équipements du modèle

Les équipements du modèle sont composés de :

- Tables-bancs pour les apprenants et apprenantes ;
- Bureau de l'animateur (table chaises, bancs, armoires) ;
- Matériels collectifs du centre (tableau noir mural ou à chevalet, craie blanche, et craie couleur, ardoisine, installations d'équipement solaire, ordinateurs) ;
- Petits matériels du centre (cahiers, crayons, bics, ardoises, tablettes, livrets apprenants ...).

IV. GOUVERNANCE DU CENF-VS : GESTION, FINANCEMENT ET PARTENARIAT

4.1 Dispositif institutionnel

Les structures de mise en œuvre du modèle sont le Conseil d'orientation, le Comité de pilotage, le Comité régional de pilotage et le Comité de gestion du centre.

Le Conseil d'orientation est une instance de concertation, d'orientation stratégique, de décision et d'approbation de la mise en œuvre du modèle.

Le Conseil d'orientation est présidé par le Ministre en charge de l'AENF du pays et regroupe les autres Ministres des secteurs impliqués, les Représentants du Hub KIX Afrique 21 dans les pays, les Points Focaux de la Fondation Karanta, les Coordonnateurs nationaux du ROCARE et du FAWE et les OSC. Il se réunit une fois par an.

Le Comité de pilotage est un cadre de concertation et de coordination pour l'orientation et le suivi de la mise en œuvre du modèle, ceci conformément aux directives en vigueur. Il a pour missions la coordination de la mise en œuvre du modèle et la recherche de financement. Le comité siège une (01) fois par an.

Le Comité de pilotage est présidé par le bras technique du Ministère en charge de l'AENF du pays et réunit les représentants des autres Ministères impliqués, les Chefs

de services centraux et déconcentrés de l'AENF, les PTF au niveau central et les OSC.

Les membres du comité de pilotage sont répartis en quatre (04) groupes de travail :

- Le groupe technique chargé des relations avec les partenaires ;
- Le groupe technique chargé du curriculum et du matériel didactique ;
- Le groupe technique chargé de la formation ;
- Le groupe technique chargé du suivi et de l'évaluation.

Chaque groupe se réunit une fois tous les trois (03) mois avec possibilité de réunions extraordinaires en cas de besoin.

Le Comité régional de pilotage est présidé par la personne responsable régionale de l'Académie (Directeur/Directrice d'Académie d'enseignement, Directeur/Directrice Régionale ou Inspecteur/Inspectrice d'Académie selon les pays). Il regroupe les directeurs des autres services techniques régionaux impliqués, les collectivités territoriales, les PTF au niveau local et les OSC. Il est chargé de la planification, de la coordination, du suivi et de la supervision de toutes les activités de mise en œuvre du modèle sur le terrain.

Le Comité de gestion du centre comprend cinq (5) membres élus dont deux (02) femmes au moins. Le comité de gestion se compose comme suit : un président ou une présidente, un secrétaire administratif ou une secrétaire administrative, un ou une secrétaire à l'organisation, un ou une secrétaire à la gestion des conflits et un trésorier ou une trésorière.

Le comité de gestion a pour missions :

- La mobilisation sociale et la sensibilisation autour des activités du centre ;
- Le recrutement des apprenants et apprenantes (établissement des jugements supplétifs et des actes de naissance) ;
- La participation à la gestion des ressources du centre et à l'entretien des locaux ;
- Le suivi de la fréquentation des apprenants et apprenantes ;
- La participation au suivi et à l'évaluation du centre ;
- L'hébergement de l'enseignant/animateur ;
- L'inscription du CENF-VS dans le plan de développement communal.

La présence d'un lettré est nécessaire (ancien élève, néo alphabète, animateur villageois, ...). Il aura pour mission essentielle de tenir les PV de réunion du comité et de rédiger les correspondances.

Les autorités locales (dignitaires, élus locaux...) sont des membres d'honneur. Mais, ils ne peuvent pas se substituer aux membres du comité de gestion.

4.2 Gestion

L'option privilégiée pour la mise en œuvre du modèle de CENF-VS est la stratégie du « faire-faire » où les rôles et responsabilités sont partagés entre les différents acteurs (État, opérateurs et communautés de base).

En cas du « faire-faire », un contrat assorti d'un cahier de charges est signé entre les l'administration et les opérateurs.

4.3 Partenariat

Le CENF-VS opte pour une gestion concertée entre le Ministère en charge de l'AENF, les PTF et les communautés bénéficiaires à travers le gouvernement d'école, l'APE, le COGES etc.

4.4 Financement du modèle

Le modèle de CENF-VS doit être doté d'un statut d'école publique et bénéficier d'un cofinancement par l'État, les collectivités, les communautés, les OSC et les PTF. Il doit disposer d'un budget-type qui couvre les rubriques essentielles avec des coûts standards et une répartition des rubriques entre les intervenants.

Le centre ne doit pas être couteux. Il faudrait, pour le modèle pouvoir stabiliser un coût unitaire de l'apprenant intégrant les infrastructures de qualité, la sécurité des lieux et des personnes, l'hygiène et la salubrité.

4.5 Normes

Les profils d'entrée dans le CENF-VS et les niveaux d'accueil dans le formel sont :

- Les enfants de 8-12 ans destinés au fondamental 1 / primaire (4e année pour les apprenants ayant une moyenne supérieure ou égale à 4.5 sur 10 et en 3e année pour une moyenne inférieure à 4.5 et supérieure ou égale à 3.5 sur 10) ;
- Les enfants de 13-15 ans destinés au fondamental 2 / 1e année du 1er cycle du secondaire ou collège (classe de 6^e dans certains pays).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- Mohamed Cherif DIARRA et Sanou Bernadette DAO, « Synthèse provisoire des rapports pays », juillet 2022 ;
- 2- Stratégie « un village-une école et/ ou un CED version 2002 », Ministère de l'Education Nationale du Mali ;
- 3- Stratégies d'AENF en situation de crises et d'urgence, Fondation Karanta, mars 2021 ;
- 4- Éléments de bilan de la stratégie du « faire-faire » en AENF, Amadou Wade DIAGNE, Biennale 2006 de l'ADEA.